

Traverse Isle-aux-Coudres / Saint-Joseph-de-la-Rive Projet de reconstruction des terminaux



*Dossier d'opportunité
Consultation des élu.e.s du conseil municipal de La
Municipalité des Éboulements*

Les Éboulements, 21 février 2022

Contexte

- La dernière reconstruction des quais a été réalisée :
 - En 1961, pour le quai de Saint-Joseph-de-la-Rive ;
 - En 1977, pour le quai de l'Isle-aux-Coudres.
- Des inspections complètes et régulières des infrastructures ont eu lieu depuis cette dernière reconstruction et plusieurs modifications ont été apportées.
- La dernière inspection réalisée en 2019 a confirmé que la durée de vie utile des quais sera bientôt atteinte.
- Dans ce contexte, la Société des traversiers du Québec (STQ) a déposé un projet de reconstruction des terminaux qui inclut :
 - La reconstruction des quais ;
 - La reconstruction des gares ;
 - Le réaménagement des aires d'attente et accès.
- Une attention particulière est accordée à l'impact environnemental du projet :
 - Construction écoresponsable ;
 - Diminution ou élimination du dragage ;
 - Développement durable et faible impact environnemental ;
 - Respect du milieu aquatique.
- Trois sites potentiels sont proposés dans le projet pour l'installation des deux nouveaux quais :
 - Le site de l'Isle-aux-Coudres, secteur Saint-Bernard (actuel) ;
 - Le site des Éboulements, secteur Saint-Joseph-de-la Rive (actuel) ;
 - Le site du Cap-au-Diable, à Baie-Saint-Paul.
- L'étape de démarrage du projet consiste à produire un dossier d'opportunité qui aura pour objectifs de :
 - Confirmer les besoins ;
 - Déterminer les options répondant aux besoins ;
 - Identifier les enjeux et les risques des options ;
 - Choisir la meilleure option à long terme ;
 - Faire entériner la meilleure option ;
 - Déterminer les exigences fonctionnelles et techniques ;
 - Analyser les risques ;
 - Établir l'échéancier et le coût final ;
 - Sélectionner le mode de réalisation.

Objectif de la consultation

À cette étape de démarrage, il est demandé aux élu.e.s des trois municipalités concernées d'identifier les données qui devront être collectées et analysées dans le dossier d'opportunité qui sera produit par la Société des traversiers du Québec (STQ), afin de minimiser l'impact des nouvelles constructions sur l'environnement et d'assurer un maintien de la qualité de vie des résidents et de la vitalité économique des secteurs ciblés. Les élu.e.s doivent, dans ce contexte :

- Tenir compte du maintien de la cohésion sociale municipale et régionale, tout en représentant les intérêts de la communauté.
- Transformer leurs opinions et perceptions en données à collecter, afin d'asseoir les décisions sur des faits.

Méthodologie de la consultation

- Consultation par thématique auprès des élu.e.s (21 février 2022) : l'ensemble des élu.e.s étaient présent.e.s (6 élu.e.s), ainsi que le maire de la municipalité et la directrice générale.
- Rédaction du rapport de consultation (22 et 23 février 2022).
- Validation du rapport de consultation auprès des élu.e.s consulté.e.s (23 février 2022).
- Envoi du rapport de consultation (24 février 2022).

Consultation

| VOLET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE | | |
|--|---|---|
| | RÉFECTION | RELOCALISATION |
| Circulation routière – Fluidité / Débit | <ol style="list-style-type: none"> 1. Évaluation de l'impact de la réfection de la Côte à Godin sur l'accessibilité au quai – évaluer l'impact sur les activités de motoneige dans la côte. 2. Réflexion sur la sécurité à St-Joseph-de-la-Rive, en lien avec la voie étroite d'accessibilité au quai qui passe par le village. 3. Réflexion sur la mise en place d'un transport collectif pour : <ol style="list-style-type: none"> a. Les résidents ; b. Les touristes. 4. Faisabilité d'une voie d'accès au quai multifonctionnelle : vélo, motoneige, ski de fond, etc., dans une logique d'améliorer la fluidité du trafic en réduisant le parc automobile. | <ol style="list-style-type: none"> 1. Évaluation des risques d'augmenter la circulation routière à Baie-St-Paul. 2. Réflexion sur la mise en place d'un transport collectif pour : <ol style="list-style-type: none"> a. Les résidents ; b. Les touristes. 3. Faisabilité d'une voie d'accès au quai multifonctionnelle : vélo, motoneige, ski de fond, etc., dans une logique d'améliorer la fluidité du trafic en réduisant le parc automobile. |
| Trafic lourd et matières dangereuses | | |
| Sécurité routière | | |
| Transport collectif et actif (vélos, piétons, etc.) | | |
| Accessibilité | <ol style="list-style-type: none"> 1. Évaluation des différentes opportunités de chemins facilitant l'accessibilité aux résidents de l'Isle-aux-Coudres vers Baie-St-Paul, tenant compte des diverses activités en cours sur les trajets proposés : par exemple, chemin longeant le fleuve qui relierait St-Joseph-de-la-Rive au Cap-au-Diable. 2. Évaluation de l'impact sur la main d'œuvre qui circule sur l'ensemble du territoire – considération des usagers actuels du traversier, dont les travailleurs. | <ol style="list-style-type: none"> 1. Évaluation de l'impact sur la main d'œuvre qui circule sur l'ensemble du territoire – considération des usagers actuels du traversier, dont les travailleurs. 2. Réflexion sur les espaces de stationnement au quai pour libérer la voie routière et sur les modes de gestion du trafic routier vers l'accès au quai. 3. Évaluation de l'intégration d'un stationnement au quai pour les gens qui souhaitent faire le tour de l'Isle. |
| Accès et dessertes du quai par la voirie urbaine et ferroviaire | | |

| VOLET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE | | |
|--|--|---|
| | RÉFECTION | RELOCALISATION |
| | 3. Réflexion sur les espaces de stationnement au quai pour libérer la voie routière et sur les modes de gestion du trafic routier vers l'accès au quai. 4. Évaluation de l'intégration d'un stationnement au quai pour les gens qui souhaitent faire le tour de l'Isle. | |
| Paysages | 1. Intégration des infrastructures dans le milieu : harmonie. 2. Évaluation des besoins en expropriation pour s'assurer de minimiser ces besoins. | 1. Évaluation des impacts sur le paysage du Cap-au-Diable. 2. Évaluation de la faisabilité de la construction d'infrastructures au Cap-au-Diable. 3. Intégration des infrastructures dans le milieu : harmonie. 4. Évaluation des trajets en fonction de minimiser les besoins en expropriation. Par exemple l'accès par Cap-aux-Corbeaux sud aurait moins d'impact sur le paysage et aussi serait plus court que l'accès par le bord du fleuve. |
| Architecture des nouvelles infrastructures et bâtiments | | |
| Compatibilité avec les projets d'urbanisme et récréatifs | | |
| Amélioration de l'interaction municipalités-traverse | | |
| Charges liées à l'expropriation | | |
| Usages permis et interaction avec les autres usages | 1. Faisabilité d'intégrer des accès pour les petites embarcations. 2. Évaluation du potentiel d'activités autres qu'industrielles – usage publique, récréatif et commercial. | 1. Faisabilité d'intégrer des accès pour les petites embarcations. 2. Réflexion sur la deuxième vie du quai de St-Joseph-de-la-Rive. 3. Évaluation du potentiel d'activités autres qu'industrielles – usage publique, récréatif et commercial. |
| Vocations du quai pour d'autres usages que pour les fins de la traverse (marchandises, personnes, etc.) | | |
| Vocation actuelle (villégiature / récréotouristique) du Cap-au-Diable / Cap-aux-Corbeaux / Cap-aux-Rêts | | |

| VOLET ENVIRONNEMENTAL | | |
|---|--|---|
| | RÉFECTION | RELOCALISATION |
| Berges, littoral et milieux humides | | 1. Évaluation de l'impact sur les milieux humides (loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques) et terrestres. |
| Faune, incluant les oiseaux aquatiques | 1. Évaluation de l'impact sur les milieux humides (loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques) et terrestres. | 2. Évaluation de la réfection sur les espèces protégées et vulnérables, telles que l'esturgeon. |
| Impacts sur long terme - Milieux marins | 2. Évaluation des paramètres de conservation d'une plage attrayante et accessible à St-Joseph-de-la-Rive. | 3. Évaluation du BAPE sur l'ensemble des écosystèmes présents sur les sites potentiels. |
| Impacts sur long terme - Milieux terrestres | 3. Évaluation de la réfection sur les espèces protégées et vulnérables. | 4. Considération importante du fait que c'est une nouvelle construction : est-ce que par définition ça n'augmente pas systématiquement les impacts environnementaux globaux du projet de relocalisation ? Pourquoi détruire ce qui est encore intact ? |
| Adaptation aux changements climatiques et impacts sur les aménagements prévus | 4. Évaluation du BAPE sur l'ensemble des écosystèmes présents sur les sites potentiels. | 5. Évaluation des opportunités de réutilisation du quai de St-Joseph-de-la-Rive et des financements accordés pour réduire l'impact environnemental de l'abandon du quai. |
| Nuisances (bruit, pollution, circulation motorisée) | 1. Évaluation des impacts liés aux changements climatiques, dont l'évaluation de la protection de la rue de la plage à St-Joseph-de-la-Rive. | 1. Évaluation des impacts des changements climatiques sur l'entretien des infrastructures. |
| | 1. Étude de l'impact du bruit sur les activités en pourtour du quai. | 1. Étude de l'impact du bruit sur les activités en pourtour du quai. |

| VOLET ENVIRONNEMENTAL | | |
|-----------------------|--|----------------|
| | RÉFECTION | RELOCALISATION |
| | <p>2. Étude des impacts de la réfection des deux quais (IAC / St-Joseph-de-la-Rive) sur les infrastructures routières et municipales et sur la tranquillité des résidents, par exemple, le bruit occasionné par le transport par camion lourd.</p> <p>3. En fonction des impacts identifiés, évaluation de la compensation financière accordée : diminution de l'achalandage touristique, bris sur les infrastructures routières et municipales, dérangement de la quiétude des résidents, etc.</p> <p>4. Évaluation des voies d'accès, dont la voie maritime, pour le transport des marchandises et des emplacements des lieux d'entreposage des matériaux.</p> <p>5. Évaluation du temps de réfection.</p> | |

| VOLET SOCIO-ÉCONOMIQUE | | |
|---|---|--|
| | RÉFLECTION | RELOCALISATION |
| Acceptabilité sociale et impacts sur les résidents | <ol style="list-style-type: none"> 1. Quelles seront les prochaines étapes afin d'assurer l'acceptabilité sociale du projet : choix, étapes, durée, logistique des travaux - Il faut que les résidents connaissent la logistique des travaux. 2. Ouverture aux dépôts de mémoires. 3. Évaluation de l'impact sur la qualité de vie des résidents : en présence ou en absence d'un quai (lieu de passage versus destination). 4. Évaluation de l'impact sur la vitalité économique et commerciale de St-Joseph-de-la Rive et des Éboulements en présence d'un quai (lieu de passage versus destination). 5. Évaluation des opportunités pour maintenir l'achalandage touristique peu importe les solutions retenues. 6. Évaluation des opportunités d'intégrer les différents services et produits municipaux et régionaux pour vitaliser la vie sur le quai (train, musée maritime, etc.), en abordant une vision d'ensemble. | <ol style="list-style-type: none"> 1. Quelles seront les prochaines étapes afin d'assurer l'acceptabilité sociale du projet : choix, étapes, durée, logistique des travaux - Il faut que les résidents connaissent la logistique des travaux. 2. Ouverture aux dépôts de mémoires. 3. Évaluation de l'impact sur la qualité de vie des résidents : en présence ou en absence d'un quai (lieu de passage versus destination). 4. Évaluation de l'attraction de nouveaux résidents, dont les jeunes familles, à St-Joseph-de-la Rive en l'absence d'un quai dédié à une traverse entre le continent et L'Isle-aux-Coudres. 5. Évaluation de l'impact sur la vitalité économique et commerciale de St-Joseph-de-la Rive et des Éboulements en l'absence de quai (lieu de passage versus destination). 6. Évaluation des opportunités d'intégrer les différents services et produits municipaux et régionaux pour vitaliser la vie sur le quai (train, musée maritime, etc.), en abordant une vision d'ensemble. 7. Évaluation de l'impact des altérations du paysage sur les activités récréotouristiques : par exemple, si le paysage change, l'attrait pour le train pourrait changer. |
| Impacts sur le village de Saint-Joseph-de-la-Rive | | |
| Vitalité économique et commerciale des milieux riverains et de L'Isle-aux-Coudres (maintien des services de proximité) | | |
| Capacité d'accueil touristique des communautés riveraines et de L'Isle-aux-Coudres | | |
| Impacts et retombées économiques locales et régionales | | |
| Impacts économiques associés à l'aménagement d'une piste cyclable reliant Baie-Saint-Paul et St-Joseph-de-la-Rive | | |
| Impacts sur les activités de Réseau Charlevoix (train touristique et navette ferroviaire) | | |
| Compatibilité avec les politiques de développement durable régionales | | |
| Cohérence avec les documents d'aménagement régional et municipal | | |

| VOLET SOCIO-ÉCONOMIQUE | | |
|--|---|--|
| | RÉFÉCTION | RELOCALISATION |
| <p>Sécurité maritime et nautique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la sécurité d'exploitation (navires, manutention, accès terrestres...) • Amélioration de la sécurité des installations entre elles • Gain en sécurité vis-à-vis de la population et de l'environnement | <ol style="list-style-type: none"> 1. Évaluation de l'ensemble des notions sécuritaires à prendre en compte dans la construction des nouveaux quais. 2. Évaluation de l'impact de la forme des quais sur les risques liés aux manœuvres d'accostage. 3. Analyse avec la Garde côtière canadienne pour instaurer un pôle de services de la garde dans ce secteur, à la suite du constat d'un manque en termes de sécurité sur le fleuve. | <ol style="list-style-type: none"> 1. Évaluation de l'ensemble des notions sécuritaires à prendre en compte dans la construction des nouveaux quais. 2. Évaluation des impacts sur le trafic maritime : position des phares, considération des courants, des marées, etc. 3. Évaluation de l'impact de la forme des quais sur les risques liés aux manœuvres d'accostage. 4. Analyse avec la Garde côtière canadienne pour instaurer un pôle de services de la garde dans ce secteur, à la suite du constat d'un manque en termes de sécurité sur le fleuve. |
| <p>Gain d'investissement sur les milieux visés</p> | <ol style="list-style-type: none"> 1. Étude des impacts de la réfection des deux quais (IAC / St-Joseph-de-la-Rive) sur les infrastructures routières et municipales et sur la tranquillité des résidents, par exemple, le bruit occasionné par le transport par camion lourd. 2. En fonction des impacts identifiés, évaluation de la compensation financière accordée : diminution de l'achalandage touristique, bris sur les infrastructures routières et municipales, dérangement de la quiétude des résidents, etc. 3. Évaluation des voies d'accès, dont la voie maritime, pour le transport des marchandises et des emplacements des lieux d'entreposage des matériaux. | <ol style="list-style-type: none"> 1. Considération importante du fait que c'est une nouvelle construction : est-ce que par définition ça n'augmente pas systématiquement les coûts globaux du projet de relocalisation ? Pourquoi détruire ce qui est encore intact ? 2. Gain sur investissement – tenir compte de l'argent déjà investi dans la côte à St-Joseph-de-la-Rive. 3. Évaluation des opportunités de réutilisation du quai de St-Joseph-de-la-Rive et des financements accordés pour réduire l'impact socio-économique. 4. Évaluation des coûts d'entretien du quai de St-Joseph-de-la-Rive, à la suite de sa passation à la municipalité et évaluation de la compensation financière associée. |
| <p>Incitatifs et compensations financières offertes aux milieux riverains (nature et envergure)</p> | | |
| <p>Coûts d'investissement court/moyen/long terme des options</p> | | |
| <p>Évolutivité des aménagements sans ouvrage maritime majeur additionnel</p> | | |

| VOLET SOCIO-ÉCONOMIQUE | | |
|--|---|---|
| | RÉFECTION | RELOCALISATION |
| Valeur ajoutée associée à la construction d'un nouveau quai (potentiel pour des croisières touristiques autres que STQ) | 1. Évaluation de l'opportunité de mettre en place une marina ou un port de plaisance. | 1. Évaluation de l'opportunité de mettre en place une marina ou un port de plaisance, au nouveau quai, mais aussi pour réutiliser le quai de St-Joseph-de-la-Rive. Il ne faut surtout pas qu'il devienne une infrastructure abandonnée. |

Priorités identifiées par les élu.e.s

- L'impact environnemental (à l'unanimité) ;
- L'accessibilité aux travailleurs de l'ensemble du territoire ;
- La sécurité des citoyens de Saint-Joseph-de-la-Rive et l'accessibilité à leur village ;
- La qualité de vie des citoyens de Saint-Joseph-de-la-Rive et l'impact sur la vitalité économique et commercial de la municipalité (secteurs Les Éboulements et Saint-Joseph-de-la-Rive.)

Conclusion

- Avoir une vision globale du territoire et non centrée sur chaque site potentiel.
- S'assurer que les données et informations collectées en amont, les solutions identifiées et les engagements suivent l'évolution du projet dans le temps.